

Question de privilège

[Français]

Presque tous les groupes qui ont eu l'expérience des audiences ici, à Ottawa, ont indiqué clairement qu'ils sont contre cette taxe de vente. Les groupes, les sociétés, les groupes pour les pauvres, les groupes pour les femmes, tous les groupes ici, au Canada, sont contre cette taxe de vente.

[Traduction]

L'autre jour, le premier ministre a déclaré à la télévision qu'il parlait au nom des Canadiens alors que ces gens ne représentaient que des groupes d'intérêts. Quand des groupes d'intérêts, de la Colombie-Britannique jusqu'à Terre-Neuve, défendent les femmes, les pauvres, les grandes et les petites entreprises, autrement dit pratiquement tout le Canada, nous prétendons, dans notre parti, que ce sont eux, et non pas le premier ministre, qui parlent au nom du Canada et que ce dernier devrait les écouter.

Compte tenu de la tradition parlementaire, que ce soit votre prédécesseur ou M. Roland Michener lorsqu'il était président de la Chambre, quand ils sont intervenus sur ce chapitre, il nous semble que le principe va de soi. Le gouvernement n'a pas le droit d'utiliser les deniers publics à des fins politiques partisans avant d'avoir obtenu l'aval du Parlement. Cette pratique a vu le jour sous le gouvernement libéral précédent et pour être juste, il faut dire qu'il n'en pas usé beaucoup à l'époque, mais c'est bien lui qui a commencé. Ce fut le début d'une politique qui veut que le gouvernement de l'heure ait le droit de se servir des deniers publics pour défendre des mesures essentiellement politiques avant que ces mesures n'aient été approuvées.

Cette pratique, lancée par les libéraux dans les années 80, a pris de l'ampleur depuis, les conservateurs l'ayant utilisée presque systématiquement depuis leur élection en 1984 chaque fois que de grandes questions ont surgi. Ils se sont servis de l'argent des contribuables pour faire ce qu'ils auraient dû réaliser eux-mêmes, à titre de politiciens, c'est-à-dire persuader directement les Canadiens. Il faut mettre un terme à cette façon de faire.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: En appuyant cette question de privilège, je tiens à répéter que le problème est d'une importance fondamentale, même si d'autres gouvernements l'ont déjà fait. Si nous devons mettre un terme à ces agissements, monsieur le Président, il n'y a pas de meilleur

moment pour le faire que lorsque le gouvernement propose une mesure fiscale injuste, inéquitable et contre-productive, qui nuira à notre croissance économique. A presque tous les égards, cette proposition est mauvaise.

La question à trancher c'est le droit de décider du Parlement. Après qu'une décision est prise, le gouvernement peut se servir de l'administration pour informer la population et pour lui transmettre les faits, selon nos lois.

Votre Honneur, vous avez le droit et, pour certains d'entre nous, le devoir de vous prononcer contre le gouvernement sur cette affaire. En le faisant, vous feriez beaucoup avancer le processus d'élimination d'une taxe injuste que le gouvernement veut imposer et, qui plus est, vous réaffirmeriez le principe de base de la démocratie parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Avant de donner la parole à l'honorable ministre de la Justice, je crois qu'il est nécessaire de rappeler que le débat actuel porte sur la question de savoir si la publication de cette annonce et son contenu constituent un outrage à la Chambre. Il ne s'agit pas d'un débat sur les mérites relatifs, quels qu'ils soient, de mesures législatives. Je pense qu'il faut bien se souvenir de cela et c'est ce que je garderai à l'esprit lorsque je prendrai la décision que cette Chambre me demande de prendre.

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, pour commencer je voudrais dire que je suis heureux de la remarque que vous venez de faire. Je vais parler de l'argument invoqué et je souhaiterais avoir la même latitude que celle déjà accordée à mes collègues. Je demande cela, parce que je comprends qu'ils considèrent cette question très sérieuse.

Je désire tout d'abord souhaiter la bienvenue à la Chambre. Je sais que les députés ont eu un été bien rempli et souhaitent ardemment se remettre à la tâche de gouverner. Comme vous le savez, monsieur le Président, nous voulions commencer par un débat sur la création du ministère des Forêts. Nous en avons informé l'opposition il y a deux semaines et nos intervenants sont prêts. Je ne sais pas exactement si c'est une manœuvre dilatoire, parce que leurs députés ne sont pas prêts, mais en ce qui nous concerne, nous le sommes, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!